



Bibliothèque Scolaire des Parents d'Élèves 22

3 rue de la Fontaine Sucrée

22000 SAINT-BRIEUC

02.96.33.74.68 – biblioscolaire22@gmail.com

http://www.biblioscolaire22.fr

Association loi 1901 fondée en 1971



Notre Association départementale de parents d'élèves vous propose, pour rentrée 2018, la **GRATUITÉ** pour le prêt des manuels scolaires

En lycée général et technologique :

- SAINT-BRIEUC (Chaptal, Rabelais, Freyssinet, Renan)
- LAMBALLE (Henri Avril)
- LOUDEAC (Bienvenue)
- DINAN (Fontaine des Eaux)
- TREGUIER (Savina)
- GUINGAMP (Pavie)
- PAIMPOL (Kerraoul)

Pour pouvoir en profiter, il vous suffit :

- d'adhérer à notre association, en réglant **39 euro par famille**
- de compléter le bulletin d'inscription au verso
- de prévoir un chèque de caution de 150€ (non encaissé)

Inscrivez-vous dès la fin des cours

NOUVEAU : inscription par internet : <https://bspeca22.location-manuels.net>

Pourquoi choisir la Bibliothèque scolaire ?

Notre association vous propose **des livres entièrement couverts et identifiés** (code barre), Si votre enfant change de classe ou de lycée en cours d'année, **aucun frais supplémentaire n'est à prévoir*** A l'inscription, si votre enfant est en attente d'affectation, **tout est mis en œuvre pour vous donner satisfaction**, dès que vous aurez connaissance de la décision définitive

Nos services sont joignables toute l'année scolaire

Notre association propose aussi à ses adhérents un service de **soutien scolaire**. Votre adhésion vous permettra également de vous présenter aux conseils de classe de vos enfants, ainsi qu'au Conseil d'Administration du lycée, si vous le souhaitez.

Cadre réservé à l'association

Date.....N° adhérent.....N°résa.....

Adhésion Banque.....N°.....Montant Règlement en espèces

Caution BanqueN°..... Si pas de caution cocher la case

* Changement de filière ou de lycée au sein d'un des établissements où nous sommes présents, et pour les filières que nous fournissons habituellement.

**BULLETIN DE RESERVATION de manuels scolaires auprès de
la BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE pour l'année 2018-2019**

A compléter soigneusement et à nous retourner avant le 13 juillet 2018*

**tout dossier transmis ultérieurement sera satisfait uniquement dans la limite des stocks disponibles*

**NOUVEAU ! inscription par internet :
<https://bspeca22.location-manuels.net>**

Partie à nous retourner

Pour profiter de cette simplification dans nos procédures, rendez-vous à l'adresse ci-dessus, puis laissez-vous guider dans les étapes de votre réservation. Ensuite, il vous suffira de nous adresser les règlements par courrier pour que nous puissions valider votre réservation. En cas de difficulté ou de situation particulière (attente d'affectation, règlement en espèces, ...), n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées indiquées en haut de première page.

Nom et prénom responsable.....

Rue.....

Code Postal..... Ville.....

Adresse mail (bien lisible, merci par avance).....

Téléphone / / / / Portable / / / /

NOM et Prénom de l'élève scolarisé au lycée.....
Lycée..... Entre en classe de 2de 1ère Terminale
Filière (pour les 1ères et terminales) ES L S-SVT S-SI STMG ST2S STI2D STD2A
Langue vivante 1.....Langue vivante 2.....Langue vivante 3.....Année LV3 :
Options

Pour les élèves de 2des :
Enseignement explorations 1.....
Enseignement explorations 2.....

Pour les élèves de terminale : Spécialité.....

Nous, soussignés, attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter

DATE :

SIGNATURE :

Candidature aux Conseils d'Établissement (Élection des Parents Délégués)

Je souhaite être représentant de la Bibliothèque Scolaire au sein de l'établissement, en tant que parent délégué :
 Au Conseil d'Administration (5 réunions par an) Au Conseil de Classe (3 réunions par an)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2018 – 2019

LES LIVRES FOURNIS SONT LA PROPRIÉTÉ DE L'ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE DES PARENTS D'ÉLÈVES DES CÔTES D'ARMOR.

Les livres ne doivent en aucun cas être prêtés à des tiers. Chaque livre est identifié par un numéro unique porté en première page de couverture (code-barre). Chaque fiche d'inventaire enregistre le numéro de chacun des ouvrages remis. Ce sont ces exemplaires particuliers que les dépositaires devront rapporter en fin d'année scolaire. En cas d'échange avec un-e camarade, la collection ne sera pas considérée comme entièrement rendue.

La remise des livres est réservée aux adhérents à l'Association BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE DES PARENTS D'ÉLÈVES DES CÔTES D'ARMOR (une adhésion par collection), et soumise au règlement anticipé de l'année d'adhésion, ainsi qu'au dépôt d'une caution.

Priorité est donnée aux adhérents des années précédentes. Les adhérents réinscrits après le 13 juillet 2018 perdent ce droit de priorité. Les nouveaux inscrits en 1ères et terminales sont placés en liste d'attente jusqu'au 20 juillet. Les manuels sont alors attribués selon nos stocks.

Les collections préparées par nos soins sont mises à dispositions selon les lieux et dates définis sur le calendrier des distributions, et par la suite en nos locaux de Saint-Brieuc. Pour les collections préparées avant la rentrée, la mise à disposition vaut jusqu'au 30 septembre de l'année en cours. Au delà, les manuels seront remis en stock, et les sommes encaissées resteront dues à l'Association à titre de dédommagement et frais de dossier. Les collections préparées après la rentrée sont mises à disposition dans nos locaux de Saint-Brieuc, sauf accord particulier, et le restent pour une durée de 15 jours francs à compter de l'avis fait au destinataire.

Lors de la restitution des livres :

TOUT LIVRE MANQUANT OU ENDOMMAGE SERA FACTURÉ. Le dépositaire dispose d'un délai d'une semaine suite à l'établissement de la facture pour régler ou ramener le livre manquant ; le remplacement par un exemplaire d'occasion EN BON ETAT est accepté. Passé ce délai, et à défaut de restitution, de remplacement ou de règlement du prix du livre manquant, le chèque de caution sera **ENCAISSÉ AUTOMATIQUEMENT ET SANS PRÉAVIS.**

TOUT LIVRE NON IDENTIFIABLE (code-barre arraché, illisible, couverture découpée, ...) sera immédiatement facturé au porteur

POUR LES LIVRES DE LANGUE : si le CD est manquant, le prix du livre sera facturé (les éditeurs ne fournissant pas le CD seul)

PENALITE DE 10 € POUR TOUTE COLLECTION RENDUE EN RETARD.

MEMO

Pièces à joindre impérativement avec votre bulletin d'inscription :
(Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte)

Élèves entrant en lycée général et technologique

(2nde générale, premières et terminales ES, L, S, STMG, STI2D, STD2A)

- Un règlement du montant de l'adhésion **par famille**, soit 39 euro
- un chèque de caution d'un montant de 150 € pour chaque collection réservée.

Indiquez au dos des chèques les nom, prénom, lycée et classe de l'élève.

Élèves entrant en lycée professionnel (lycées CHAPTAL et KERNILIEN)

- Un chèque du montant de l'adhésion **par famille**, soit 15 euro.
- un chèque de caution d'un montant de 100 € pour chaque collection réservée.

Indiquez au dos du chèque les nom, prénom, lycée et classe de l'élève.

**Merci de libeller vos chèques à l'ordre de
Bibliothèque Scolaire 22**

***Pour mémoire et consultation ultérieure, vous pouvez noter ici les informations concernant votre
réservation de manuels :***

Dossier posté/déposé le :

Chèques remis caution 150 euro n°

Adhésion 39 euro n°

Reçu de dépôt d'espèces (à faire compléter par nos équipes en cas de règlement en espèces uniquement):

Je, soussigné, représentant la Bibliothèque Scolaire, certifie avoir reçu de

la somme en espèces de euro (en toutes lettres : euro)

pour le règlement de adhésion(s) à la bibliothèque Scolaire pour l'année 2018-2019

Nom et prénom de l'agent Bibliothèque Scolaire

Signature de l'agent Bibliothèque Scolaire et cachet